

## AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société anonyme **ArcelorMittal Rodange et Schifflange**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10643 (ci-après, la « Société »), sont invités à assister à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra **le jeudi 17 mars 2011 à partir de 12 heures** au siège social, 2 rue de l'Industrie, L-4823 RODANGE.

Les actionnaires sont invités à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire**

Anticipation de perte de moitié du Capital de la société

Pour assister à cette assemblée, les Actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 27 des statuts. Il est rappelé aux actionnaires qu'en vertu de l'article 26 des statuts « Tout Actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire spécial, pourvu que celui-ci soit lui-même actionnaire et qu'il ait droit d'assister à l'Assemblée ».

Ainsi, les propriétaires de titres nominatifs aviseront la Société six jours francs au moins avant la date de l'assemblée de leur intention de se prévaloir de leurs titres et se présenteront à l'assemblée munis de leurs certificats d'inscription nominative.

Les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres six jours francs au moins avant la date de l'assemblée, soit au siège social de la Société, soit dans l'un des établissements suivants au Luxembourg :

BNP PARIBAS BGL  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT  
DEXIA-BIL S.A.  
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A.

Les procurations éventuelles devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le **jeudi 10 mars 2011**.

Le Conseil d'Administration